

E/2001/41
E/ESCWA/21/10

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE OCCIDENTALE**

RAPPORT SUR LA VINGT ET UNIÈME SESSION
10-11 mai 2001

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS: 2001

SUPPLÉMENT No. 21



NATIONS UNIES
New York, 2001

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte indique qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2001/41

E/ESCWA/21/10

ISSN : 1020-2153

01-0646

Publication des Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1-3	1
<i>Chapitre</i>		
I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	4	2
II. VINGT ET UNIEME SESSION DE LA COMMISSION	5-83	3
A. Participation et organisation des travaux	5-12	3
B. Ouverture de la session	13-36	5
C. Principaux sujets débattus et résultats des débats	37-83	7
III. QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE	84	15
ANNEXES		
I. Liste des participants		22
II. Liste des documents dont la Commission était saisie à sa vingt et unième session		28

INTRODUCTION

1. La vingt et unième session de la Commission s'est tenue en exécution de la résolution 196 (XVII) de la Commission en date du 31 mai 1994 relative à la fréquence des sessions de la Commission et du Comité technique et de la résolution 223 (XX) relative au changement de titre du Comité technique en "Comité préparatoire".
2. Le présent rapport porte sur les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) à sa vingt et unième session, tenue à la Maison des Nations Unies à Beyrouth les 10 et 11 mai 2001.
3. Ce rapport, qui met en relief les points essentiels des débats dont chacun des points de l'ordre du jour a fait l'objet, a été adopté à l'unanimité par la Commission à la séance de clôture, le 11 mai 2001.

I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

4. A sa troisième séance plénière, le 11 mai 2001, la Commission a adopté la résolution ci-après, qu'elle a décidé de soumettre au Conseil économique et social pour suite à donner.

225 (XXI). CREATION AU SEIN DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE D'UN COMITE CONSULTATIF DU DEVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Consciente du rôle vital du développement des capacités scientifiques et techniques et de l'innovation technologique dans la réalisation des objectifs du développement durable,

Consciente également de la nécessité d'intégrer et de coordonner les efforts investis par toutes les parties qui s'intéressent au développement des capacités scientifiques et techniques, y compris les institutions des secteurs public, commun et privé et celles de la société civile, pour se servir de l'innovation technologique comme moyen de promouvoir la productivité et la compétitivité des secteurs de la production et des services dans les Etats membres,

Tenant compte des possibilités offertes par l'innovation technologique pour ce qui est de faire face aux défis et aux exigences de la mondialisation ainsi qu'aux nouveaux systèmes et normes relatifs à la qualité des produits, à la sauvegarde de la propriété intellectuelle et à la protection de l'environnement,

Suivant l'exemple des autres commissions régionales des Nations Unies pour ce qui est de former des comités spécialisés chargés d'appuyer le développement en améliorant les capacités scientifiques et techniques,

1. *Décide* de créer un comité consultatif du développement scientifique et technique et de l'innovation technologique, constitué de spécialistes ayant une expérience approfondie dans ce domaine, qui aura pour tâches:

(a) de formuler des avis sur les efforts déployés par les Etats membres pour acquérir les nouvelles technologies et d'appuyer ces efforts à l'aide d'experts régionaux et internationaux, en particulier dans les domaines de la technologie de l'information et de la communication, de la biotechnologie et de la technologie des nouveaux matériaux;

(b) de suggérer les moyens permettant d'intégrer et de coordonner les activités visant à transférer, à adapter et à maîtriser les nouvelles technologies et promouvoir la coopération régionale dans ces domaines;

(c) de formuler des avis sur les priorités liées aux programmes de travail et aux plans à moyen terme adoptés par la CESAO pour ce qui concerne le renforcement des capacités scientifiques et techniques et l'innovation technologique;

(d) de suivre les résolutions et recommandations des conférences internationales et régionales relatives au renforcement des capacités scientifiques et techniques et à l'innovation technologique auxquelles participent les pays membres et de coordonner les travaux liés à la mise en oeuvre de ces résolutions et recommandations;

2. *Décide en outre* que ce comité consultatif se réunira au moins une fois tous les deux ans à partir de 2002;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de suivre les progrès accomplis dans la voie de l'exécution de la présente résolution et d'en rendre compte à la Commission, à sa vingt deuxième session.

Troisième séance plénière
11 mai 2001

II. VINGT ET UNIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

5. La vingt et unième session de la Commission s'est tenue à Beyrouth, les 10 et 11 mai 2001. Ses délibérations ont occupé trois séances, au cours desquelles la Commission a débattu des points de l'ordre du jour dont le texte figure au paragraphe 12 du présent rapport et a décidé de porter les résolutions qu'elle avait adoptées à l'attention du Conseil économique et social.

6. Les membres ci-après de la Commission ont participé à la session: * Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine, Qatar, République arabe syrienne et Yémen.

7. Aucun des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission n'a participé aux travaux de la vingt et unième session en qualité d'observateur.

8. Des représentants des organismes des Nations Unies ci-après ont participé aux travaux de la session en qualité d'observateurs: Bureau des affaires juridiques du Secrétariat - New York, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme alimentaire mondial, Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) Union internationale des télécommunications (UIT) - Bureau régional arabe, Organisation Météorologique mondiale (OMM) et Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel (ONUDI).

9. En outre, des représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales ci-après ont participé à la session en tant qu'observateurs: Ligue des Etats arabes, Conseil de coopération du Golfe, Organisation arabe du travail, Institut arabe de planification, Conseil de l'unité économique arabe, Fonds arabe pour le développement économique et social, Union des banques arabes, Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches, Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives, ARABCOM, Organisation des capitales et villes islamiques, Transfert mondial de l'information et Organisation des villes arabes.

1. Election du Bureau

10. A sa première séance, le 10 mai 2001, la Commission a élu M. Basil Fulayhan (Ministre de l'économie et du commerce et chef de la délégation libanaise) Président de la vingt et unième session, M. Youssif Hamad al-Ibrahim (Ministre des finances et de la planification, Ministre d'Etat pour le développement administratif et chef de la délégation du Koweït) et M. Ali al-Qawasmi (chef de la délégation palestinienne) Vice-Présidents et M. Salman Derbas (membre de la délégation Bahreïnienne) Rapporteur.

2. Pouvoirs des délégations

11. Conformément à l'article 11 du règlement intérieur de la Commission, les pouvoirs des délégations, tels que présentés au Secrétaire exécutif, ont été examinés par le Bureau et trouvés en bonne et due forme.

3. Ordre du jour et organisation des travaux

12. A sa première séance, la Commission a adopté, tels que modifiés, l'ordre du jour et le texte concernant l'organisation des travaux de la session (voir respectivement E/ESCWA/21/1 et E/ESCWA/21/2). L'ordre du jour, tel qu'adopté, est le suivant:

* Pour le nom des participants, se reporter à l'annexe I.

1. Ouverture de la vingt et unième session.
2. Election du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Projet d'organisation des travaux.
5. Adoption de l'Accord des routes internationales dans le Mashreq arabe.
6. Invitation aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées qui ne sont pas membres de la Commission à participer à titre d'observateurs à la vingt et unième session de la Commission.
7. Examen et adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de la Commission:
 - (a) Exécution du programme de travail pour la période biennale 1998-1999 (programme ordinaire et activités de coopération technique);
 - (b) Etat d'avancement en 2000 du programme de travail pour la période biennale 2000-2001 (programme ordinaire et activités de coopération technique);
 - (c) Activités de suivi des conférences mondiales des Nations Unies au plan régional;
 - (d) Résumé des rapports sur les travaux des sessions des organes subsidiaires de la Commission;
 - (e) Projet de programme de travail et des priorités pour la période biennale 2002-2003;
 - (f) Situation financière des programmes de la Commission.
8. Le rôle de la CESAO dans la coordination des activités régionales de l'Organisation des Nations Unies.
9. Mesures de lutte contre le VIH/SIDA dans la région de la CESAO.
10. Sujets d'intérêt pour l'avenir de la région de la CESAO:
 - (a) Facilitation du transport international des marchandises dans la région de la CESAO;
 - (b) Renforcement des compétences et des réseaux établis en matière d'investissement étranger direct parmi les pays membres de la CESAO;
 - (c) Développement durable: le rôle du commerce et de l'environnement;
 - (d) La technologie de l'information et le développement;
 - (e) La politique sociale aux fins du développement durable.
11. Mobilisation de ressources extrabudgétaires:
 - (a) Politique de la Commission concernant la mobilisation de ressources extrabudgétaires;
 - (b) Rapport sur l'utilisation des ressources extrabudgétaires.
12. Date et lieu de la vingt-deuxième session de la Commission.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt et unième session.

B. OUVERTURE DE LA SESSION

13. La séance d'ouverture s'est tenue sous le haut patronage du Général Emile Lahoud, Président de la République libanaise, qui était représenté par M. Mahmoud Hammoud, Ministre libanais des affaires étrangères.
14. Le Secrétaire exécutif de la Commission a donné lecture d'un message de M. Kofi Annan, dans lequel le Secrétaire général saluait la vingt et unième session de la Commission et soulignait que la CESAO jouait un rôle clé du fait qu'elle sensibilisait les pays de la région aux questions mondiales tout en faisant parvenir les préoccupations et les aspirations de ces pays à des audiences du monde entier.
15. Le Secrétaire général appréciait le fait que la Commission allait examiner l'accord des routes internationales du Mashreq arabe, considérant que l'adoption de cet accord constituerait un événement marquant dans l'histoire de la CESAO.
16. En outre, il se félicitait du fait que la Commission avait inscrit l'épidémie du VIH/Sida à l'ordre du jour de sa vingt et unième session, estimant qu'il s'agissait là d'un bon exemple d'action préventive.
17. Le Secrétaire général notait par ailleurs que la Commission fonctionnait dans des conditions budgétaires très contraignantes et que la mobilisation de ressources extrabudgétaires était un moyen efficace de surmonter ces contraintes. Il remerciait les pays qui avaient fait des dons généreux, notamment le Koweït, le Liban, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis, souhaitant que la Commission continue de recevoir un appui financier.
18. Exprimant ses regrets à l'égard de la poursuite des conflits, il promettait que l'Organisation des Nations Unies ne ménagerait aucun effort pour instaurer la paix et assurer la stabilité, la prospérité et la sécurité auxquelles aspirent tous les pays de la région.
19. Prenant la parole au nom de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Mme Mervat Tallawy, Secrétaire exécutif de la CESAO, a félicité les Libanais à l'occasion du premier anniversaire de la libération du Liban-Sud. Elle a exprimé l'espoir que tous les territoires occupés en Palestine et en République arabe syrienne soient libérés et qu'il soit mis fin aux souffrances du peuple iraquien. Elle a en outre exprimé son appui au peuple palestinien et à la lutte qu'il mène.
20. Souhaitant la bienvenue aux participants, Mme Tallawy a exprimé toute sa gratitude pour avoir eu l'occasion de servir la région comme Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la CESAO. Elle a rendu hommage à M. Hazem El-Beblawi et le remerciant des efforts qu'il a déployés durant son mandat. Elle a souhaité que la collaboration se poursuive afin d'atteindre les objectifs de la Commission et de renforcer son rôle régional qui est au centre de son mandat, de son domaine d'activité et de ses programmes du fait qu'elle représente le bras des Nations Unies dans la région.
21. Examinant la situation économique et sociale actuelle de la région, Mme Tallawy a constaté que, malgré une amélioration générale sur le plan de la performance économique en 2000, cette situation était loin d'être satisfaisante. Elle a souligné que le pétrole continuait d'être le véritable moteur de l'activité économique dans la région.
22. La dette extérieure de la région de la CESAO représentait 90 pour cent de son produit intérieur brut, dépassant celle des autres régions, alors que le commerce interrégional n'atteignait pas dix pour cent du total du commerce extérieur de la région, ce qui constitue un bas pourcentage dans ce domaine par rapport à l'Asie orientale ou à l'Europe. De plus, le flux des investissements étrangers directs dans la région de la CESAO représentait moins de 1 pour cent du total mondial. Le secteur du tourisme avait réalisé une certaine croissance, mais le nombre de touristes ne dépassait pas 2,5 pour cent du total mondial.

23. Dans le domaine social, les pays de la région avaient réalisé un certain progrès, surtout pour ce qui concerne la santé. Mais malgré une hausse du taux de scolarisation à tous les niveaux et une amélioration de la qualité de l'enseignement de base, les taux d'analphabétisme étaient encore élevés.
24. Mme Tallawi a souligné que le fait que l'éducation ne soit pas rattachée au marché du travail, que les économies ne soient pas en mesure de créer de nouveaux emplois à des taux dépassant les taux de croissance de la main d'œuvre et que le mouvement des travailleurs ne soit pas coordonné comptaient parmi les difficultés majeures auxquelles la région était confrontée. Elle a ajouté que le mouvement des populations constituait un des principaux problèmes sociaux de la région du fait qu'il avait engendré une multitude de complications sur les plan social et économique.
25. Elle a en outre signalé le "déplacement forcé" dû aux nombreux conflits qui se sont succédés durant les dernières décennies, en particulier l'occupation par Israël du territoire palestinien et d'autres parties des pays arabes qui menace la sécurité, la stabilité et le développement de la région.
26. Compte tenu des transformations économiques, des défis de la mondialisation et du prix payé par la société en raison de l'accélération de la mobilité et de la communication et des progrès technologiques, il faudrait adopter des politiques sociales holistiques. Dans cette perspective, la CESAO est en train d'élaborer une étude sur la complémentarité des politiques sociales dans les pays de la région afin d'aboutir à une vision sociale intégrée et bien définie.
27. Mme Tallawi a ensuite passé en revue les priorités de la région en matière de développement qui guideront et inspireront le programme de travail de la Commission à l'avenir, dont notamment: la gestion globale des ressources en eau et la modernisation des politiques adoptées dans ce domaine; la rationalisation de l'utilisation de l'énergie; l'amélioration, l'adaptation et la diffusion des nouvelles technologies; l'augmentation de l'efficacité du transport, compte tenu de son importante contribution au développement économique de la région; et l'adoption d'une attitude prévoyante lors de l'élaboration de plans, de politiques et de solutions de remplacement.
28. Insistant sur l'importance de la situation financière des programmes de la Commission, pour ce qui concerne les ressources extrabudgétaires en particulier, Mme Tallawi a annoncé que, compte tenu de la maigreur de ces ressources, le secrétariat exécutif proposait d'assurer des fonds supplémentaires pour les programmes à l'aide de contributions volontaires, comptant sur l'appui des délégations à ce propos.
29. Pour conclure, le Secrétaire exécutif a souhaité que cette session soit le point de départ d'actions orientées vers l'intégration, symbolisées par l'accord des routes internationales dans le Mashreq arabe, qui constitue un premier pas dans cette direction.
30. Le représentant du Président de la République libanaise, M. Mahmoud Hammoud, Ministre des affaires étrangères et des émigrés, a souhaité la bienvenue aux participants et déclaré que le Liban était fier d'accueillir la CESAO dans sa capitale et qu'il était prêt à offrir toute l'assistance possible et tout l'appui nécessaire pour que la Commission puisse s'acquitter de la tâche importante qui lui incombe.
31. Il a ajouté que le Liban poursuivait sa marche vers la reconstruction en mettant l'accent sur le développement de la personne humaine dans un climat où règnent la sécurité et la primauté du droit, favorisant l'activité économique fondée sur le libéralisme et l'initiative privée.
32. Constatant que l'ordre du jour de la session abondait en points importants qui représentent des défis majeurs sur le plan de l'économie et du développement, en particulier l'accord des routes internationales dans le Mashreq arabe et la question du développement humain durable, M. Hammoud a souligné que l'être humain était l'ultime cible de toute action politique et de toute activité économique entreprises dans le pays.
33. Parlant de la mondialisation, le représentant libanais a noté que tout le monde convenait qu'il s'agissait d'une ouverture des pays les uns sur les autres et qu'elle était devenue un fait qu'il fallait traiter de

façon réaliste et rationnelle à tous les niveaux. Elle présente pourtant des dangers qu'un marché commun arabe pourrait aider à combattre.

34. La technologie de l'information et de la communication stimule le développement économique et social et il faudrait que les pays de la région exploitent leurs ressources naturelles et leurs compétences et renforcent les liens qui les unissent afin de former un ensemble régional harmonieux dans lequel la CESAO pourrait jouer un rôle essentiel.

35. Les Etats qui ont pris la défense de la mondialisation devraient encourager un dialogue efficace entre le Nord et le Sud afin de créer un climat favorable à la coopération internationale.

36. En conclusion, espérant que la CESAO étendra ses activités au Liban-Sud libéré pour l'aider à reconstruire ses villes et ses villages, M. Hammoud a souhaité le plein succès aux travaux de la session.

C. PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS ET RESULTATS DES DEBATS

1. *Adoption de l'Accord des routes internationales dans le Mashreq arabe* (point 5 de l'ordre du jour)

37. Le représentant du secrétariat a précisé que l'Accord des routes internationales dans le Mashreq arabe était le premier accord négocié et conclu sous les auspices de la CESAO et qu'il représentait, en tant que tel, une orientation nouvelle pour la Commission et un pas concret vers le renforcement de la coopération régionale et interrégionale.

38. Le 10 mai 2001, dans le cadre de la vingt et unième session de la Commission, les pays membres de la CESAO ont unanimement adopté l'Accord sous sa forme modifiée. Les pays membres ci-après l'ont signé: Egypte, Emirats arabes unis, Iraq (d'une paraphe), Jordanie, Liban, Palestine, République arabe Syrienne et Yémen (d'une paraphe).

39. Le Secrétaire de la Commission a annoncé que l'Accord était ouvert à la signature du 10 mai 2001 au 31 décembre 2002.

2. *Invitation aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées qui ne sont pas membres de la Commission à participer en qualité d'observateurs à la vingt et unième session de la Commission* (point 6 de l'ordre du jour)

40. Aucune demande de participation aux travaux de la vingt et unième session de la Commission en qualité d'observateur n'a été reçue.

3. *Examen et adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de la Commission* (point 7 de l'ordre du jour)

41. Le rapport du Comité préparatoire a été adopté tel qu'il avait été présenté aux Etats membres. Neuf résolutions ont été en outre adoptées telles qu'elles figurent dans le présent rapport.

4. *Le rôle de la CESAO dans la coordination des activités régionales de l'Organisation des Nations Unies* (point 8 de l'ordre du jour)

42. Ce point fait l'objet du document E/ESCWA/21/5. Le représentant du secrétariat exécutif a examiné les initiatives les plus importantes prises par les Nations Unies et par le secrétariat exécutif pour promouvoir la coopération régionale entre les organismes régionaux des Nations Unies. Il a mentionné en particulier les réunions de coordination annuelles que l'ONU recommande d'organiser avec la participation des

commissions régionales et de tous les fonds et programmes et institutions des Nations Unies ainsi que d'autres institutions qui entreprennent des activités régionales. Il a ajouté que parmi les cinq commissions, la CESAO avait été la première à répondre à cet appel en organisant la première réunion du Groupe régional de coordination interorganisation. Au cours de ladite réunion, ce groupe, créé en 1995 à l'initiative du secrétariat, a été considéré comme le meilleur mécanisme susceptible de renforcer la coopération régionale. Le nom du groupe a d'ailleurs été modifié et il s'appelle désormais le Groupe des Nations Unies pour la coordination régionale.

43. Le représentant du secrétariat a signalé par ailleurs que le groupe avait tenu un certain nombre de réunions au cours desquelles il avait examiné les possibilités de collaboration bilatérale et multilatérale entre les organisations régionales et évalué les mécanismes de coordination existants et les moyens de les améliorer et de les institutionnaliser. Il s'était également penché sur les priorités et sur les questions pluridisciplinaires présentant des intérêts partagés et qui pourraient être traités de manière plus efficace si tous les efforts étaient mis en commun à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.

44. Au si les effort étaient mis en commun à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies cours du débat qui a suivi, les points suivants ont été soulevés:

(a) On s'est interrogé sur le rôle du coordinateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement, sur son lien avec les activités de coordination entreprises par la CESAO et son influence sur la coordination entre les organismes des Nations Unies et les pays membres;

(b) Le représentant du secrétariat exécutif a répondu que la CESAO s'occupait plutôt de la coordination régionale, précisant que la Commission cherchait à prendre connaissance des priorités des Etats membres et de leurs opinions avant d'élaborer son programme de travail et qu'un accord existe entre les cinq commissions régionales d'une part et le Programme des Nations Unies pour le développement d'autre part pour renforcer la collaboration entre les deux parties. Il a ajouté qu'il y avait à l'échelle nationale un certain nombre de conseillers régionaux qui proposaient aux pays des services leur permettant de faire une comparaison régionale qui pourrait être utile au niveau national et les aider à rationaliser l'utilisation des ressources dont ils disposent;

(c) Le Secrétaire exécutif a indiqué que le but de la coordination était d'éviter le double emploi et de préserver les ressources financières et que la CESAO représentait le bras des Nations Unies dans la région.

5. Mesures de lutte contre le VIH/SIDA dans la région de la CESAO
(point 9 de l'ordre du jour)

45. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a examiné le document E/ESCWA/21/7. Il a signalé que le sida constituait un problème médical pluridimensionnel et que le nombre de personnes contaminées dans le monde dépassait 34,3 millions. Il a précisé que l'objectif de ce document était de décrire l'évolution de l'épidémie et les facteurs qui favorisent sa propagation dans le monde en général et dans la région de la CESAO en particulier. Il a ensuite parlé des répercussions du sida sur le développement urbain et son influence néfaste sur les activités économiques, d'autant qu'il est la principale cause de décès chez les jeunes. Il a en outre signalé la réapparition de la tuberculose à laquelle les malades du sida sont particulièrement vulnérables, compte tenu de la faiblesse de leur système immunitaire. Il a donné un aperçu de la situation des Etats de la région de la CESAO et de ses environs où l'on compte environ 220 000 cas de sida. Parlant de la dynamique de prolifération de la maladie, il a dit que pour la maîtriser et l'empêcher de se proliférer, il fallait la combattre lorsqu'elle est encore à ses débuts.

46. Le représentant de l'OMS a en outre mis en évidence les éléments essentiels d'une stratégie qui permettrait de faire face à ce problème:

(a) L'engagement des gouvernements à appuyer les efforts de lutte contre le VIH/SIDA et à consacrer une partie de leurs pouvoirs, de leurs capacités et de leurs ressources à cette fin;

- (b) La sensibilisation accrue du public par l'intermédiaire des médias;
- (c) La concentration des efforts sur les catégories sociales qui risquent le plus d'être contaminées par le virus;
- (d) La protection des jeunes générations grâce à des programmes scolaires sur la protection contre le virus du sida;
- (e) La collaboration entre tous les secteurs concernés: les secteurs politique et religieux, les médias, les organisations non gouvernementales, etc.

47. La dégradation des conditions sociales a favorisé la propagation de la maladie, surtout parmi les catégories de population les plus démunies sur les plans social et économique. Le risque d'infection varie d'un pays à l'autre et en fonction de la profession, de la situation sociale, du comportement sexuel, des méthodes de consommation des drogues et du revenu.

48. En ce qui concerne la situation dans les pays de la région de la CESAO, le représentant de l'OMS a noté que l'écart était énorme entre le nombre de cas signalés et le nombre de cas estimés, compte tenu du manque de déclarations et de suivi en général. Il a ensuite énuméré les moyens de propagation du virus les plus courants dans les pays de la région tels que la transfusion de sang contaminé, la consommation de drogues et le transfert du virus par la mère au fœtus. Il s'est par ailleurs félicité de la contribution du bureau régional de l'OMS au Programme commun des Nations UNIES pour la lutte contre le VIH/SIDA, précisant que le processus de planification commune de la lutte contre le SIDA adoptait une méthode plus globale mettant l'accent sur les pays de la région de la CESAO dans trois domaines, à savoir la prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et le traitement des personnes infectées, le traitement des personnes atteintes par le virus du SIDA et des personnes souffrant de maladies sexuellement transmissibles, ainsi que l'information et la sensibilisation au sujet du SIDA et de la contamination par son virus.

49. Le représentant de l'OMS a terminé son exposé en parlant des mesures de lutte contre le VIH/SIDA, proposant notamment d'effectuer des travaux de recherche sur le terrain, de formuler des stratégies nationales, de s'inspirer des études mondiales en matière de protection contre le virus, d'augmenter les possibilités de protection, de recourir aux nouvelles méthodes qui ont fait leurs preuves en les adaptant à la situation de la société, à sa culture et à ses traditions et de s'employer à modifier les comportements à haut risque.

50. Le représentant de l'Arabie saoudite a signalé que le gouvernement de son pays, se conformant à la Shariya islamique, imposait la peine de mort à toute personne impliquée dans le trafic ou dans la contrebande de drogues, car il s'agit d'une activité qui favorise la corruption, la dépravation et la dégradation mentale et physique et contribue directement à la propagation des maladies graves telles que le sida. Il a prié les pays de la CESAO de collaborer et d'échanger toutes les informations et les données d'expérience dont ils disposent pour freiner la propagation du virus et appuyer les efforts visant à trouver les médicaments appropriés et les vaccins préventifs, en coordination avec les spécialistes. Il a par ailleurs demandé à la CESAO de servir de centre pour l'échange et la publication des informations et des études parmi ses Etats membres pour qu'ils restent au courant de toute nouveauté dans le domaine de la lutte contre cette maladie.

6. Sujets d'intérêt pour l'avenir de la région de la CESAO (point 10 de l'ordre du jour)

51. Le représentant du secrétariat a abordé ce point de l'ordre du jour en se fondant sur les documents suivants: E/ESCWA/21/8/Add.1; E/ESCWA/21/8/Add.2; E/ESCWA/21/8/Add.3; E/ESCWA/21/8/Add.4; et E/ESCWA/21/8/Add.5.

(a) *Facilitation du transport international des marchandises dans la région de la CESAO*

52. Le représentant du secrétariat a résumé l'étude intitulée "Facilitation of international transport of goods in the ESCWA region" (facilitation du transport international des marchandises dans la région de la CESAO). Cette étude, répartie sur six volumes, propose une description détaillée des procédures de transport des marchandises utilisées dans cinq Etats de la région ainsi que les résultats de l'analyse et les recommandations.

53. Le représentant du secrétariat a ensuite identifié les problèmes et les obstacles relatifs aux opérations de transport des marchandises, notamment le coût élevé et la durée excessive des procédures ainsi que les pratiques illégales.

54. Il a en outre présenté les recommandations auxquelles l'étude a abouti. Il faudrait notamment simplifier les procédures et actualiser les lois; préciser les procédures; mettre fin aux pratiques illégales; développer la main-d'œuvre; assurer l'échange des données au moyen de la technologie de l'information et par les procédés électroniques; et améliorer les structures institutionnelles. Il a appelé l'attention sur la nécessité de créer des comités nationaux réunissant des représentants de toutes les parties concernées gouvernementales et non gouvernementales et dotés de pouvoirs suffisants pour prendre les dispositions appropriées et les mettre à exécution en coordination avec les parties concernées.

55. Durant le débat, les questions suivantes ont été soulevées:

(a) Concernant la nécessité de préciser la date à laquelle les données indiquées dans l'étude avaient été recueillies, compte tenu du fait que des changements et des réformes avaient eu lieu dans certains pays, le représentant de la Commission a répondu que les données avaient été recueillies à la fin de 1999 pour la plupart des pays et en avril 2000 pour ce qui concerne l'Egypte;

(b) S'agissant de la possibilité de publier des appendices à cette étude contenant une mise à jour périodique des données et d'en assurer le suivi en élaborant un document de travail sur les travaux effectués et les améliorations apportées compte tenu des recommandations faites dans le cadre de l'étude, le représentant du secrétariat exécutif a dit que le programme de travail ne prévoyait pas une mise à jour de l'étude. Il a donc demandé aux Etats membres de communiquer au secrétariat exécutif, par écrit, tout fait nouveau survenu dans ce domaine. Le Secrétaire exécutif a pour sa part précisé que, compte tenu de l'importance de la mise à jour des informations et des données dans les documents publiés par la CESAO en général, les Etats membres pourraient apporter une aide à cet égard en assurant des ressources extrabudgétaires;

(c) A la proposition d'établir un mécanisme de suivi auquel la CESAO pourrait participer, comme par exemple la création d'un comité chargé de faciliter le transport international doté de pouvoirs garantissant son efficacité, le représentant de la Commission a répondu qu'on était en train de travailler à la création d'un tel comité, à l'image des comités déjà établis dans les autres régions. Ce qui compte à présent, c'est la volonté politique de mettre cette proposition à exécution;

(d) S'agissant des préoccupations concernant le facteur sécurité et son influence sur l'efficacité du passage des marchandises, le représentant de la CESAO a répondu que les mesures de sécurité ne faisaient pas obstacle au passage des marchandises car, grâce aux progrès technologiques, à l'inspection aux rayons X en particulier, on pouvait assurer un degré élevé de sécurité en peu de temps.

(b) *Renforcement des compétences et des réseaux établis en matière d'investissement étranger direct dans les pays membres de la CESAO*

56. Le représentant du secrétariat a d'abord expliqué l'objectif principal de la question de l'investissement étranger direct et de la question du lien entre le commerce et l'environnement, soulignant

l'importance de ces deux questions pour les pays de la CESAO et pour le programme de travail de la Commission. Il a ensuite examiné les problèmes les plus graves liés à l'investissement étranger direct, à savoir l'absence d'organismes chargés de recueillir les données et les informations relatives à ce type d'investissement ainsi que le manque de moyens sur le plan local pour traiter ces données et les analyser en vue de concevoir les politiques et les stratégies requises. Il a aussi parlé des facteurs qui ont creusé l'écart entre la capacité des pays à réaliser des épargnes et leurs besoins en investissements.

57. En conclusion, le représentant du secrétariat a souligné la nécessité de mobiliser des ressources extrabudgétaires afin de surmonter ces obstacles et de permettre au secrétariat exécutif d'apporter le soutien nécessaire. Il a également insisté sur le besoin de coordonner les travaux entre les institutions gouvernementales et celles du secteur privé afin de mettre en oeuvre les modèles économiques envisagés.

58. L'investissement étranger direct a fait l'objet d'un débat général au cours duquel on a signalé l'écart considérable entre les divers pays de la région pour ce qui est des capitaux provenant de ce type d'investissement et la nécessité d'améliorer la collecte des données dans ce domaine. Il a été également question de l'impact négatif de la politique israélienne sur l'investissement étranger direct ainsi que de la faiblesse des stratégies employées.

(c) *Le développement durable: le rôle du commerce et de l'environnement*

59. En ce qui concerne le commerce et l'environnement, le représentant du secrétariat a dit que les coûts de la protection de l'environnement devraient être pris en compte dans le processus de production. Il a ajouté qu'il fallait surtout envisager les moyens de tirer profit des possibilités créées par les conditions imposées aux exportations sur le plan écologique.

60. Les diverses industries d'exportation, les petites et moyennes entreprises en particulier, seront les plus touchées par les contraintes écologiques imposées. Il est donc nécessaire de concevoir des systèmes économiques qui tiennent compte de la situation du processus de production des industries d'exportation et proposent des méthodes scientifiques pour mesurer les coûts pour l'environnement et permettent en même temps de chercher les meilleures solutions puis de les appliquer dans de nombreux pays de la CESAO.

61. Au cours des débats, il a été noté que le fait de prendre en compte les aspects écologiques pourrait aboutir à une amélioration de la qualité des exportations, surtout dans le domaine agricole, et que l'environnement, au lieu d'être une contrainte, pourrait au contraire favoriser la croissance économique.

62. Par ailleurs, il a été constaté que des pressions étaient exercées sur les pays en développement pour qu'ils donnent la priorité aux questions écologiques. Compte tenu du coût énorme que cela représente pour ces pays, cela ne pourrait se faire qu'au dépens de leur croissance économique. Les pays en développement ne peuvent pas être comparés aux pays développés à cet égard. Le représentant du secrétariat a répondu qu'il connaissait des exemples où les possibilités engendrées par les contraintes écologiques avaient été exploitées avec succès et que si les pays membres manquaient de respecter les questions environnementales, ils perdraient les marchés où ils avaient joui d'une assez bonne place. Il a mentionné en outre que dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, des fonds avaient été alloués pour couvrir le coût lié à l'environnement et qu'on pouvait tirer profit de l'aide fournie dans ce domaine pour appuyer les industries d'exportation, notamment les petites et moyennes entreprises.

(d) *Technologie de l'information et développement*

63. Le représentant du secrétariat a d'abord évoqué le rôle central de la technologie de l'information et de la communication, de la biotechnologie et de la nouvelle technologie des matériaux. Il a en outre signalé qu'il y avait de plus en plus de secteurs de production fondés sur la connaissance.

64. Il a ensuite examiné les possibilités offertes par l'acquisition des technologies appropriées et passé en revue la situation des pays de la CESAO à cet égard.

65. Le représentant du secrétariat a indiqué que pour acquérir la technologie appropriée, il fallait notamment:

- (a) Renforcer les capacités en matière de recherche et de développement (langue et culture);
- (b) Formuler les politiques et les stratégies appropriées et établir les lois pertinentes;
- (c) Améliorer les compétences, dans le domaine de la recherche et de développement en particulier;
- (d) Se doter des moyens nécessaires à l'assimilation et au transfert des technologies;
- (e) Assurer la participation des gouvernements aux campagnes de sensibilisation;
- (f) Garantir l'accès des groupes à faible revenu aux avantages de l'économie numérique;
- (g) Collaborer avec le secteur privé pour élargir et moderniser l'infrastructure;
- (h) Collaborer avec les institutions de la société civile dans des domaines tels que la sensibilisation et l'éducation, la promotion de la participation des femmes, l'accès des groupes défavorisés aux avantages de l'économie numérique.

66. Le représentant a parlé de l'appui apporté aux Etats membres par la CESAO dans le domaine technologique: une aide à la formulation de politiques; le lancement d'une initiative régionale en vue de la création de parcs technologiques; la coordination en matière de commerce électronique; ainsi que des activités sur le terrain dans un certain nombre de pays de la région.

67. Le représentant a ajouté qu'il restait beaucoup à faire pour ce qui est de l'installation de parcs et de pépinières technologiques, de la création d'ensembles industriels fondés sur les techniques de pointe et de la stimulation de l'investissement étranger direct de sorte qu'il contribue davantage à adapter et à améliorer la technologie.

68. La création au sein de la CESAO d'un comité consultatif du développement scientifique et technique et de l'innovation technologique devrait favoriser la coopération et l'échange de données d'expérience entre les Etats membres ainsi que la coordination des stratégies relatives à la technologie et la stimulation de la formation qualitative.

(e) *Politique sociale et développement durable*

69. Le représentant du secrétariat a entamé l'examen de ce point de l'ordre du jour en rappelant la recommandation faite par le Comité du développement social de mener une enquête exhaustive portant sur les politiques sociales adoptées dans la région de l'Asie occidentale. Le secrétariat exécutif avait l'intention de réaliser une étude analytique des politiques suivies dans les divers domaines du développement social, et cela dans le cadre d'un projet ambitieux intitulé "Towards Integrated Social Development Policies in ESCWA Countries". Le représentant du secrétariat a précisé que ce projet visait à créer dans les Etats membres une structure leur permettant d'échanger des connaissances et des expériences réussies et de réaliser une intégration régionale des politiques sociales susceptibles de favoriser un développement global équilibré, sur les deux plans économique et social. Le secrétariat comptait en outre présenter ce projet aux Etats et aux organismes donateurs afin d'obtenir des ressources extrabudgétaires et de financer sa mise en œuvre dans tous les pays arabes.

70. Pour ce qui concerne les nombreuses activités prévues au titre du sous-programme 2 relatif à l'amélioration de la qualité de vie, il a été souligné qu'il fallait mettre l'accent sur des domaines précis hautement prioritaires plutôt que de disperser les efforts dans une multitude de domaines. Une délégation a

proposé de réexaminer la structure de la CESAO et de redistribuer les ressources de manière à privilégier ces priorités. Ce point de vue a été appuyé par le Secrétaire exécutif.

7. Mobilisation de ressources extrabudgétaires
(point 11 de l'ordre du jour)

71. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la représentante du secrétariat a examiné le document E/ESCWA/21/9, évoquant deux aspects importants de la question, à savoir la politique adoptée par le secrétariat exécutif pour mobiliser des ressources extrabudgétaires et les utilisations de ces ressources.

72. Elle a rappelé la résolution 45 (IV) du 28 avril 1977 de la CEAO concernant la situation financière des programmes de la Commission et la consolidation du Fonds de contribution volontaire qui invite les Etats membres à fixer le montant de leurs contributions au Fonds de contribution volontaire. Elle a également rappelé la résolution 79 (VII) du 22 avril 1980 concernant la consolidation du Compte des contributions financières de la Commission économique pour l'Asie occidentale, qui prie instamment tous les Etats membres de consolider le Compte des contributions financières de la CEAO pour que la Commission puisse remplir ses responsabilités devant les besoins croissants des Etats membres.

73. La représentante du secrétariat a précisé qu'en vingt-deux ans, les contributions apportées au Fonds de contribution volontaire avaient atteint environ 1,25 millions de dollars.

74. Elle a en outre indiqué que le Gouvernement français et le Gouvernement des Pays-Bas avaient fait des contributions qu'ils ont placées dans deux fonds d'affectation spéciale. Aucun des deux fonds n'a été alimenté depuis 1991. Elle a ensuite cité des organismes des Nations Unies et des organisations régionales qui apportent des contributions extrabudgétaires à la Commission.

75. Le transfert en 1997 de la Commission de son siège provisoire à Amman à son siège permanent à Beyrouth avait été financé par les quatre Etats suivants: les Emirats arabes unis, le Koweït, la République libanaise et le Royaume d'Arabie saoudite.

76. En 1999, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis avaient décidé de consacrer les montants promis pour les frais de réinstallation de la CESAO à l'appui des activités de la Commission. Ces montants, qui s'élevaient à 1,3 million de dollars, ont été ajoutés au Fonds d'affectation spéciale destiné aux activités régionales de la CESAO.

77. Le Secrétaire exécutif a ensuite créé un comité qui a fixé les conditions nécessaires pour qu'un projet soumis par une division technique soit financé au titre de ce fonds d'affectation spéciale. Pour que ces conditions soient remplies, il fallait:

- (a) que le projet soit étroitement lié au programme de travail ordinaire de la Commission;
- (b) que le projet comporte des activités présentant un intérêt pour les Etats membres;
- (c) que le projet vise à renforcer la coopération et la coordination avec les autres institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales de la région;
- (d) qu'il existe d'autres parties contribuant effectivement ou susceptibles de contribuer au financement du projet;
- (e) que la réalisation du projet n'entrave pas l'exécution d'activités financées au titre du budget ordinaire.

78. A la fin de 2000, le secrétariat avait résolu de financer trois projets à un coût estimé à 204495 dollars. Il s'agit des projets suivants, qui ont été exécutés dans la même année:

- (a) Renforcement du rôle de la CESAO au seuil du vingt et unième siècle;
- (b) L'avenir du pétrole dans les économies des Etats membres de la CESAO: stabilité des marchés et conséquences des accords de l'Organisation mondiale du commerce;
- (c) Réunion d'un groupe d'experts sur la technologie de l'information et les priorités en matière de développement: la compétitivité dans le contexte d'une économie mondiale fondée sur la connaissance.

79. La représentante du secrétariat a conclu en évoquant cinq projets que le secrétariat avait décidé de mettre en oeuvre, pour un montant de 145000 dollars:

- (a) Mondialisation, économie et contribution des femmes arabes;
- (b) Rapport régional sur le développement humain;
- (c) Colloque régional sur l'enfance;
- (d) Elaboration d'une base de données sur le système de transport intégré dans le Mashreq arabe;
- (e) Renforcement des liens de la famille arabe.

80. Au cours du débat, il a été signalé qu'il fallait restructurer la Commission et réexaminer ses priorités et assurer davantage de ressources extrabudgétaires pour lui permettre d'accomplir sa tâche de manière plus efficace, compte tenu du principe de la croissance zéro adopté au niveau du budget ordinaire des Nations unies.

8. Date et lieu de la vingt-deuxième session de la Commission (point 12 de l'ordre du jour)

81. Il a été décidé de laisser au secrétariat exécutif le soin de décider sur cette question en consultation avec le président de la présente session.

9. Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)

82. Un certain nombre de délégations ont fermement appuyé la recommandation selon laquelle le secrétariat de la CESAO devrait se concentrer sur un nombre limité de priorités et restreindre ses activités en conséquence. Il a été recommandé en outre de mettre l'accent sur l'intégration de la région arabe et sur l'étude de mécanismes susceptibles de déclencher cette intégration. Il convient de noter, à cet égard, que le secrétaire exécutif, dans son discours d'ouverture, a évoqué la possibilité de tenir, durant la période biennale 2002-2003, une session extraordinaire pour réexaminer les priorités ainsi que la structure de la Commission.

10. Adoption du rapport de la Commission à sa vingt et unième session (point 14 de l'ordre du jour)

83. La Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt et unième session sous réserve que les modifications convenues y soient incluses.

III. QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

84. A sa troisième séance plénière, le 11 mai 2001, la Commission a adopté les résolutions ci-après, qu'elle a décidé de porter à l'attention du Conseil économique et social.

226 (XXI). ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DES BUREAUX DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Se référant à l'article 12 de la Section IV et à l'article 18 de la Section V des attributions et du règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, concernant respectivement l'élection des membres du Bureau de la Commission et ceux des Bureaux de ses organes subsidiaires,

Consciente de la nécessité de simplifier ces deux articles,

Désireuse de simplifier les procédures d'élection des membres des Bureaux de la Commission et de ceux de ses organes subsidiaires,

Désireuse aussi de faire participer tous les Etats membres à la présidence des sessions de la Commission et des ses organes subsidiaires,

1. *Décide* que les Etats membres assureront la présidence des sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires par roulement et suivant l'ordre alphabétique arabe * à partir de l'an 2002;

2. *Décide* en outre de modifier les attributions et le règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale conformément à cette résolution.

Troisième séance plénière
11 mai 2001

227 (XXI). ADOPTION DES RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Ayant examiné les rapports des organes subsidiaires de la Commission,¹

Prenant note avec satisfaction des recommandations et conclusions contenues dans ces rapports,

Consciente de la nécessité d'appuyer les mesures visant à mettre en oeuvre ces recommandations,

1. *Adopte* les recommandations contenues dans lesdits rapports;

* Liste des pays membres de la CESAO dans l'ordre alphabétique arabe: Jordanie, Emirats arabes unis, Bahreïn, République arabe syrienne, Iraq, Oman, Palestine, Qatar, Koweït, Liban, Egypte, Arabie saoudite et Yémen. Compte tenu du fait que le Liban a assumé la présidence de la vingt et unième session, le pays membre succédant au Liban dans l'ordre alphabétique arabe assumera la présidence de la vingt-deuxième session.

¹ E/ESCWA/C.1/21/6/Add.1-6.

2. *Prie* le Secrétaire exécutif de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ces recommandations, et cela dans le contexte des rapports concernant les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail de la période biennale.

Troisième séance plénière
11 mai 2001

**228 (XXI). MODIFICATION DE LA FREQUENCE DES REUNIONS DES SIX ORGANES
SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET
SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE**

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant ses résolutions successives adoptées durant la période 1992-1999 concernant la création des six organes subsidiaires de la Commission,²

Rappelant en outre le paragraphe 2 de la résolution 219 (XX) du 27 mai 1999 concernant la fréquence des sessions des organes subsidiaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, qui souligne que les sessions de tous les organes subsidiaires se tiendront tous les deux ans,

Désireuse d'appuyer l'initiative prise par le secrétariat exécutif consistant à consulter les Etats membres et les bureaux compétents des Nations Unies sur les questions liées au programme au stade de la planification, durant la formulation du plan à moyen terme et du budget-programme en particulier,

1. *Décide* que les organes subsidiaires de la CESAO tiendront leurs sessions à une date ne dépassant pas la fin de l'année précédant la tenue de la session de la Commission, de sorte à éviter tout chevauchement avec les travaux de la Commission;

2. *Décide* que les directives énoncées dans la présente résolution se substitueront à toutes les directives contenues dans les autres résolutions pertinentes.

Troisième séance plénière
11 mai 2001

**229 (XXI). FREQUENCE DES SESSIONS DU COMITE
DES TRANSPORTS DE LA CESAO**

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Consciente de l'importance accordée par les Etats membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à la question du transport et à sa contribution pour ce qui est de faciliter les échanges commerciaux interrégionaux et internationaux,

Rappelant sa résolution 213 (XIX) du 7 mai 1997 concernant la création d'un Comité des transports au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant aussi sa résolution 219 (XX) du 27 mai 1999 concernant la fréquence des sessions des organes subsidiaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant en outre les mesures de suivi requises au titre de l'Accord des routes internationales dans le Mashreq arabe,

² Résolutions 179 (XVI) du 2 septembre 1992, 198 (XVII) du 31 mai 1994, 204 (XVIII) du 25 mai 1995, 205 (XVIII) du 25 mai 1995, 213 (XIX) du 7 mai 1997, et 214 (XIX) du 7 mai 1997.

Décide qu'à partir de 2002, le Comité des transports tiendra ses réunions tous les ans et non pas tous les deux ans.

Troisième séance plénière
11 Mai 2001

230 (XXI). INTEGRATION DES SESSIONS DE LA COMMISSION ET DES SESSIONS DE SON COMITE PREPARATOIRE

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 223 (XX) du 27 mai 1999 concernant la modification du titre du Comité technique,

Rappelant également l'article 18 du chapitre V des attributions et du règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, concernant l'élection des membres des bureaux des organes subsidiaires,

Consciente du fait que la transformation du nom du Comité technique en "Comité préparatoire" confirme la complémentarité entre les sessions de la Commission et celles du Comité préparatoire,

Désireuse de souligner cette complémentarité,

1. *Décide* que, à compter de la vingt-deuxième session, les réunions du Comité préparatoire feront partie intégrante des sessions de la Commission;

2. *Décide aussi* de modifier les attributions et le règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en conséquence.

Troisième séance plénière
11 mai 2001

231 (XXI). MODIFICATIONS APORTEES AU PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITES FIXEES POUR LA PERIODE 2000-2001

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Ayant examiné les progrès réalisés durant l'année 2000 dans la mise en oeuvre du programme de travail pour la période 2000-2001,

Satisfaite des progrès constatés,

Ayant pris connaissance des modifications apportées au programme de travail telles qu'énumérées à l'annexe I du rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission,³

Persuadée que la modification est nécessaire dans une certaine mesure pour maintenir la dynamique du programme de travail,

1. *Approuve* les modifications apportées au programme de travail pour la période 2000-2001;

³ Voir document E/ESCWA/C.1/21/4 (première partie).

2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'inclure dans les rapports soumis aux Etats membres les années où la Commission ne tient pas de session toutes autres modifications apportées au programme de travail et aux priorités.

Troisième séance plénière

11 mai 2001

232 (XXI). BUDGET-PROGRAMME PROPOSE POUR LA PERIODE 2002-2003

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant la résolution 55/234 du 23 décembre 2000 relative à la planification des programmes, dans laquelle l'Assemblée générale adopte le plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2002-2005,

Notant que le plan à moyen terme détermine l'orientation générale, les stratégies envisagées et les réalisations escomptées pour une période de quatre ans,

Notant aussi que les objectifs, les stratégies et les résultats escomptés du budget-programme proposé pour la période biennale 2002-2003 sont en harmonie avec ceux du plan à moyen terme,

Consciente qu'un nouveau mécanisme de responsabilisation à l'échelle de tout le système des Nations Unies a été créé dans le cadre du budget-programme pour la période 2002-2003,

Consciente aussi du fait que les Etats membres doivent contribuer à l'évaluation de la pertinence des travaux du secrétariat et donner leur avis sur les aspects opérationnels du mécanisme de responsabilisation nouvellement mis en place,

Louant les efforts fournis par le secrétariat pour mener des consultations préalables avec les Etats membres, au stade de la planification, concernant la pertinence des priorités et des résultats escomptés,

Se félicitant en outre des efforts fournis par le secrétariat pour consulter les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement situés dans les pays membres de la CESAO au sujet des priorités signalées dans les rapports concernant l'évaluation commune de pays,

1. *Approuve* le budget-programme proposé pour la période 2002-2003;
2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'informer les Etats membres de toutes modifications apportées au budget-programme;
3. *Prie également* le Secrétaire exécutif de distribuer le budget-programme à tous les Etats membres dès son adoption par l'Assemblée générale.

Troisième séance plénière

11 mai 2001

233 (XXI). RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ENTRE LES ETATS MEMBRES DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES EN EAU COMMUNES

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et le paragraphe 18.1 en particulier,

Consciente de l'importance du renforcement de la coopération entre les Etats membres de manière à tirer le meilleur parti de leurs maigres ressources en eau,

Appréciant la coopération fructueuse entre les pays membres en ce qui concerne les eaux de surface,

Prenant en considération les recommandations faites dans le cadre de la réunion du groupe d'experts sur les aspects juridiques de la gestion des eaux communes dans les pays membres de la CESAO (8-11 juin 2000),

Rappelant aussi le programme de travail pour la période biennale 2000-2001 de la division de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement dans le domaine des ressources en eau, ainsi que le programme de travail proposé pour la période 2002-2003, adopté par le Comité des ressources en eau à l'occasion de sa quatrième session (14-17 novembre 2000) et qui prévoit l'élaboration de mécanismes susceptibles de renforcer la coopération entre les Etats membres dans le domaine de la gestion des ressources en eau en général et des eaux souterraines communes en particulier, semblables à ceux qui ont été appliqués par les autres commissions régionales,

1. *Invite* les Etats membres à collaborer davantage dans le domaine des ressources en eau, pour ce qui concerne en particulier les eaux souterraines communes, la législation pertinente et la gestion de la demande, en créant au sein du Comité des ressources en eau des groupes de travail spécialisés dans les divers domaines techniques, afin d'harmoniser les méthodes utilisées dans la gestion des ressources en eau;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le travail de ces groupes par l'intermédiaire du Comité des ressources en eau de la CESAO.

Troisième séance plénière
11 mai 2001

**234 (XXI). RATIONALISATION DE L'ENERGIE, AMELIORATION DE
L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET UTILISATION DES
SOURCES D'ENERGIE RENOUELABLES**

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et le paragraphe 18.1 en particulier,

Rappelant aussi les recommandations faites par le Comité de l'énergie dans le cadre de ses première et deuxième sessions tenues en novembre 1997 et en novembre 1999 respectivement,⁴

Rappelant en outre le programme de travail pour la période 2000-2001 de la division de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement dans le domaine de l'énergie,

Prenant en considération le mémorandum d'accord sur la création et la mise en marche du mécanisme de promotion des énergies renouvelables dans la région de la CESAO, signé le 5 octobre 2000,

1. *Invite* les Etats membres à inclure dans leurs programmes relatifs à l'énergie les politiques et mesures nécessaires pour rationaliser l'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, et cela en établissant les cadres institutionnels nécessaires à la réalisation de cet objectif;

2. *Prie* les Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour aider à la réalisation des activités liées au mécanisme de promotion des énergies renouvelables, afin de renforcer la coopération régionale dans ce domaine, et cela en appuyant les efforts des points focaux nationaux responsables de ces mécanismes.

Troisième séance plénière
11 mai 2001

⁴ Voir documents E/ESCWA/C.1/20/7/Add.1 et E/ESCWA/C.1/21/6/Add.1.

235 (XXI). ADOPTION DE L'ACCORD DES ROUTES INTERNATIONALES DANS LE MASHREQ ARABE

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Consciente du besoin croissant de faciliter les transports, au-delà des frontières en particulier, compte tenu des tendances actuelles qui se caractérisent par la mondialisation et la création de zones de libre-échange et de la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour écarter les obstacles qui entravent le commerce international,

Rappelant les recommandations faites par le Comité des transports lors de sa première session qui s'est tenue au siège de la CESAO à Beyrouth (Maison des Nations Unies) les 9 et 10 février 1999, et la déclaration présentée à la même occasion concernant l'adoption d'un système de transports intégré dans le Mashreq arabe, dont la Commission a pris connaissance dans sa résolution 221 (XX),

Rappelant aussi la recommandation faite par le Comité des transports à sa deuxième session, en février 2002 d'adopter le projet d'accord des routes internationales dans le Mashreq arabe,

Affirmant que le réseau routier proposé constitue le but visé pour intégrer les divers moyens de transport et relier entre eux tous les pays de la région de la CESAO afin d'encourager le commerce interrégional et de faciliter le commerce international et de transit,

Rappelant en outre que toutes les activités liées au transport entreprises dans le cadre de la CESAO sont conçues pour faciliter le transport des marchandises et le mouvement des passagers sur le réseau régional grâce à un certain nombre de mesures telles que l'harmonisation des spécifications de l'infrastructure des transports en général et du réseau routier régional en particulier, et cela par l'intermédiaire de l'élaboration de l'Accord des routes internationales dans le Mashreq arabe,

Notant le travail minutieux effectué en plusieurs étapes qui a abouti à l'élaboration du projet d'accord sous sa forme actuelle, compte tenu des observations des Etats membres,⁵

1. *Adopte* le projet d'accord des routes internationales dans le Mashreq arabe;
2. *Prie* le secrétariat exécutif de la CESAO d'intensifier les efforts et d'accorder le degré de priorité requis au développement du réseau routier intégré du Mashreq arabe et à la facilitation du transport international de marchandises et de passagers dans la région, et cela en vue d'augmenter le volume des échanges commerciaux et touristiques parmi les Etats membres d'une part et entre ces Etats et ceux du monde entier d'autre part;
3. *Prie instamment* les Etats membres de prendre les mesures constitutionnelles nécessaires pour ratifier cet accord afin qu'il entre en vigueur le plus rapidement possible.

Troisième séance plénière
11 mai 2001

⁵ Voir document E/ESCWA/TRANS/2001/3 qui contient le texte de l'accord, adopté par la Commission le 10 mai 2001 et signé le jour même.

236 (XXI). CONFERENCE POUR L'ANNONCE DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Consciente de l'importance de la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour appuyer les activités programmées,

Profondément préoccupée par la baisse des ressources extrabudgétaires mises à la disposition du secrétariat exécutif de la CESAO,

Connaissant l'importance des contributions faites à d'autres commissions régionales pour alimenter leurs fonds extrabudgétaires,

Consciente du rôle que les ressources extrabudgétaires pourraient jouer pour que la Commission élargisse son champ d'action de sorte à couvrir de nouveaux pays, de nouveaux domaines et de nouvelles dimensions,

Considérant que la session de la Commission, qui a lieu tous les deux ans, constituerait la meilleure occasion d'organiser une conférence pour l'annonce de contributions volontaires et de recueillir des ressources extrabudgétaires pour appuyer les activités et les projets, dans la mesure où les informations pertinentes seraient distribuées aux Etats membres avant la tenue de la session,

1. *Décide* d'organiser une conférence pour l'annonce de contributions volontaires durant chaque session de la Commission;
2. *Invite* les Etats membres à augmenter leurs contributions extrabudgétaires pour financer les activités de la Commission;
3. *Prie* le Secrétaire exécutif de chercher à obtenir des contributions auprès des Etats qui ne sont pas membres de la CESAO, des organisations gouvernementales et privées;
4. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de soumettre aux Etats membres des propositions concernant des activités précises destinées à être financées par des ressources extrabudgétaires.

Troisième séance plénière
11 mai 2001

237 (XXI). REDRESSEMENT DES SECTEURS ECONOMIQUES EN PALESTINE

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Notant la difficulté de la situation économique en Palestine en raison des affrontements avec Israël ainsi que les dégâts causés à l'infrastructure économique palestinienne à l'occasion de ces affrontements,

Persuadée de la nécessité de prendre des mesures concrètes pour aider la Palestine à redresser ses secteurs économiques,

1. *Prie* le Secrétaire exécutif de prévoir des activités qui seront conçues et exécutées en consultation avec les institutions palestiniennes compétentes et selon leurs besoins, et cela dans les limites des ressources financières dont le secrétariat dispose;
2. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de s'employer à assurer des ressources extrabudgétaires pour financer ces activités, en intervenant auprès des institutions de financement pertinentes.

Troisième séance plénière
11 mai 2001

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

A. ETATS MEMBRES DE LA CESAO

Arabie saoudite

M. Ismail bin Ibrahim al-Shora
Sous-Secrétaire aux affaires politiques,
Ministère des affaires étrangères

M. Fouad Sadek Moufti
Ambassadeur de l'Arabie saoudite au Liban

M. Abdulaziz Abdulrahman Alohal
Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires des
transports
Ministère des communications

M. Abdulaziz ibn Muhammad al-Tuwaijry
Sous-Secrétaire adjoint à la planification
Ministère des communications

M. Abdalla bin Omar al-Aamoudhi
Directeur général du développement social
Ministère du travail et des affaires sociales

M. Essam Hamad al-Moubarak
Directeur général du commerce extérieur

M. Nasser Saleh al-Hozaim
Directeur de la Section de l'immunologie
Programme national de prévention du
SIDA
Ministère de la santé

M. Muhammad Ibrahim al-Haizan
Conseiller économique
Ministère des finances et de l'économie
nationale

M. Saoud Mohammed Arafat
Ingénieur en chef
Ministère de l'industrie et de l'électricité

M. Ibrahim Abdallah al-Sharif
Directeur général de l'assistance sociale
Ministère du travail et des affaires sociales

M. Mohammed Fida'a al-Din bin
Mahmoud Al Idriss
Conseiller économique
Ministère de la planification

M. Jamal Ibrahim Nasef
Premier Secrétaire
Ministère des affaires étrangères

M. Khalid bin Fahed Aboheimed
Surveillant administratif, Département de la
planification et du suivi
King Abdul-Aziz City for Science and
Technology

M. Fahad Mohammed Sabbagh
Premier Secrétaire chargé des affaires
économiques et culturelles
Ambassade de l'Arabie saoudite au Liban

Bahreïn

M. Abdul Aziz bin Muhammad al-Fadel
Ministre d'Etat aux affaires du Conseil
consultatif

M. Abdulaziz Abdulrahman Bou Ali
Ambassadeur de Bahreïn en République
arabe syrienne

Mme Hind bint Salman Al Khalifa
Sous-Secrétaire adjointe aux affaires
sociales
Ministère du travail et des affaires sociales

M. Salman Mansour Derbas
Chef du département de la réadaptation
sociale
Ministère du travail et des affaires sociales

M. Fuad Sadiq al-Baharnah
Deuxième Secrétaire-Consul
Ministère des affaires étrangères

M. Mohammad Rashed al-Aamer
Secrétaire du Ministre d'Etat aux affaires
du Conseil consultatif
Bureau du Premier Ministre

Egypte

M. Mokhtar Khattab
Ministre des entreprises publiques

M. Ibrahim El-Dimeery
Ministre du transport

M. Adel El-Khedry
Ambassadeur d'Egypte au Liban

M. Soliman Awaad
Assistant du Ministre des affaires
étrangères

M. Mohamed Talaat Khattab
Sous-Secrétaire d'Etat
Ministère des transports
Vice-président du conseil administratif
pour la planification des projets de
transport

Mr. Amgad Abdel Ghaffar
Directeur des affaires économiques
internationales
Ministère des affaires étrangères

Mme Rania El-Banna
Deuxième Secrétaire
Ambassade d'Egypte au Liban

M. Essam Abdel Fattah Mohamed
Spécialiste de la recherche technique
Bureau du ministre des entreprises
publiques

Emirats arabes unis

Sheikh Humaid bin Ahmad al-Mualla
Ministre de la planification

M. Abdullatif Mohammad bin Hammad
Sous-Secrétaire d'Etat à la planification

M. Rashed Abdul-Rahman al-Neaimi
Directeur de l'Administration centrale de la
statistique
Ministère de la planification

M. Mohammad Abdulrahman al-Marzooqi
Directeur de l'administration des affaires
routières
Ministère des communications

M. Jamal Hasan al-Hosani
Assistant du Directeur des projets et des
études, Administration des transports et
des services
Service des travaux, Abu Dhabi

M. Mohamed Saleh Samhan al-Nuaimi
Directeur des douanes de Mezyed
Département des douanes d'Abou Dhabi

M. Rasin Kadri al-Mufti
Directeur des projets et des études
Département de l'urbanisme et des affaires
municipales d'Abu Dhabi

Iraq

M. Nabil Abdullah al-Janabi
Chargé d'affaires
Ambassade d'Iraq au Liban

M. Sabri Kati' Abed
Sous-Secrétaire, Ministère du transport et
des communications

Jordanie

M. Jawad Hadeed
Ministre de la planification

M. Nassar Habashneh
Deuxième Secrétaire
Ambassade de Jordanie au Liban

M. Mohammad Abdalla al-Shoha
Spécialiste de la recherche économique
Ministère de la planification

Koweït

M. Youssif Hamad al-Ibrahim
Ministre des finances, ministre de la
planification et ministre d'Etat aux
affaires administratives

Sheikh Ahmad al-Abdullah Al Sabah
Ministre des Communications

M. Hamed Abbas
Sous-Secrétaire d'Etats aux
communications

Koweït (suite)

M. Khaled Ashour al-Marzouq
Sous-secrétaire adjoint pour les transports
Ministère des communications

Mme Inam Abdulla al-Moutawa
Directrice du secteur du développement
humain
Ministère de la planification

M. Bader al-Othman
Directeur, Bureau du Ministre des finances,
du Ministre de la planification et du
Ministère des affaires administratives

M. Jaber Abbas Qabazard
Coordonnateur extérieur
Secteur de la planification et du suivi
Ministère de la planification

M. Fahad Saad al-Masoud
Directeur, Direction des transports
Ministère des communications

M. Sami Abdul Aziz al-Hamad
Deuxième Secrétaire
Ambassade du Koweït au Liban

M. Ali Sayed Abed al-Mousawi
Chef de la section de la coordination et du
suivi
Ministère des communications

Liban

M. Basil Fulayhan
Ministre de l'économie et du commerce

M. Najeeb Mikati
Ministre des travaux publics et des
transports

M. Antoine Chedid
Directeur aux affaires des organisations
internationales
Ministère des affaires étrangères et des
émigrés

M. Fady Nammar
Directeur général du secteur des routes et
des bâtiments
Ministère des travaux publics et des
transports

M. Berj Hatjian
Directeur général
Ministère de l'environnement

M. Hassan Mohamed Hashim
Directeur général de l'investissement
Ministère de l'énergie et des eaux

M. Habib Khawaja
Directeur du développement social
Ministère des affaires sociales

M. Adib Nehmeh
Directeur de projet (amélioration des
conditions de vie)
Ministère des affaires sociales

M. Mazen Hanna
Conseiller du Ministre de l'économie et du
commerce

M. Mansour Chahine Kassab
Chef de la Direction des ressources
animales
Ministère de l'agriculture

Mme Lamy al-Tawm
Ingénieur agricole
Direction des ressources agricoles
Ministère de l'agriculture

M. Ali Ahmad Sarhal
Chef du département de la programmation
Conseil du développement et de la
construction

Mme Najwa Yaacoub
Statisticienne
Administration centrale de la statistique

M. Sami Assy
Chef du Département des affaires
techniques et des services industriels
Ministère de l'industrie

Mme Hazar Caracalla
Economiste, Bureau du Ministre
Ministère de l'économie et du commerce

Oman

Sheikh Abd al-Malik bin Abdullah al-Hanai
Ministre adjoint aux affaires économiques
Ministère de l'économie nationale

M. Muhammad bin Khalil al-Jazmi
Chargé d'affaires
Ambassade d'Oman au Liban

M. Ahmed bin Rashed al-Mamari
Directeur général, développement du
secteur des services
Ministère de l'économie nationale

M. Mohammed bin Yahya al-Shabibi
Director, Département des organisations
économiques arabes et internationales
Ministère de l'économie nationale

Mme. Souad Mohammed Youssif al-Fadhel
Directrice du service de la coopération
technique
Ministère de l'économie nationale

M. Ahmed Fadhil al-Farid
Directeur, Département des statistiques sur
le commerce intérieur et extérieur

Palestine

M. Ali al-Qawasmi
Ministre des transports et des
communications

M. Mahmoud Eid Hassan Qawasmi
Directeur général
Ministère des transports et des
communications

M. Mohamad Amin Jaradat
Directeur général, Transport routier
Ministère des transports et des
communications

M. Abdelhafith Nofal
Directeur général
Ministère de l'économie et du commerce

Qatar

M. Ahmad bin Abdullah Al Mahmood
Ministre d'Etat aux affaires étrangères

M. Mohammad Ali al-Nouemi
Ambassadeur du Qatar au Liban

M. Saif Mokaddam al-Boainin
Directeur, Département des affaires arabes
Ministère des affaires étrangères

M. Ghulam Abdullah Jankir
Directeur Général
Département des ports, des affaires
maritimes et des transports
Ministère des communications et des
transports

M. Saleh Rashed al-Suleiti
Directeur de l'expropriation
Ministère des affaires municipales et de
l'agriculture

M. Hamad bin Salem Al Khalifa
Chef de la Section des transports routiers
Ministère des communications et des
transports

M. Mubarak Rashid Al Khalifa
Chef du département de la statistique
Ministère des finances, de l'économie et du
commerce

M. Saed Yoseph al-Suleiti
Bureau du Ministre d'Etat aux affaires
étrangères

République arabe syrienne

M. Essam al-Za'eem
Ministre d'Etat à la planification

M. Essmat Sheikh Ibrahim
Assistant du Ministre aux communications

M. Faraj Bichara
Directeur de la planification des transports
et des communications
Organisme gouvernemental de la
planification

M. Ahmad Jalalaldin Fadloun
Directeur des transports routiers
Ministère des transports

République arabe syrienne (suite)

Mme Adiba Atki
Directrice de la coopération internationale
Organisme gouvernemental de la
planification

Mme Ihab Mawaldi
Directrice adjointe à la planification
Ministère des communications

Yémen

M. Abdul-Rahman Mohammad Tarmoum
Ministre adjoint de la planification et du
développement

M. Abdul Hamid Ahmad al-Mutawakil
Sous-Secrétaire
Ministère des travaux publics et du
développement urbain

M. Yehyi Ahmad al-Kahlani
Sous-Secrétaire, Affaires des organisations
Ministère des transports

M. Gamal Yacoob Abdul Majid
Chef de la Section de la CESAO
Ministère de la planification et du
développement

B. ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

Bureau des affaires juridiques/Siège de l'ONU

M. Vladimir Golitsyn
Administrateur juridique principal
New York

Programme des Nations Unies pour le
développement (PNUD)

Mme Rima Khalaf Hunaidi
Secrétaire général adjoint et Directeur
régional
New York

M. Yves de San
Représentant résident
Beyrouth (Liban)

M. Anwar Haddad
Assistant du Représentant résident
Beyrouth (Liban)

Haut Commissariat de Nations Unies pour les
réfugiés

M. Rafik Saidi
Chef de Mission
Beyrouth (Liban)

Programme mondial de l'alimentation

M. Marwan Kokash
Représentant du Programme et Directeur
de pays en Jordanie

Organisation internationale du travail (OIT)

Mme Azita Berar Awad
Directeur régional adjoint pour les Etats
arabes
Beyrouth (Liban)

Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture (FAO)

M. Nourredine Kadra
Représentant de la FAO
Beyrouth (Liban)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Dr. Habib Latiri
Représentant résident
Beyrouth (Liban)

Dr. Mostafa El-Nakib
Médecin et directeur du programme
libanais de lutte contre le SIDA
Beyrouth (Liban)

Dr. Alissar Rady
Médecin
Beyrouth (Liban)

Organisation de l'aviation civile internationale

M. Ahmed Zerhouni
Directeur régional
Bureau du Moyen-Orient
Le Caire (Egypte)

Union internationale des télécommunications
Bureau régional arabe (UIT)

M. Mohamed Abdalla
Conseiller principal
Bureau régional arabe
Le Caire (Egypte)

Organisation Météorologique mondiale (OMM)

M. Abdo Philippe Bejjani
Chef du Département de la météorologie
Représentant permanent du Liban auprès
de l'OMM
Beyrouth (Liban)

Organisation des Nations Unies pour le
développement industriel (ONUDI)

M. Giuseppe Papuli
Représentant de l'ONUDI
Beyrouth (Liban)

C. ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

Ligue des Etats Arabes

M. Mohamed Zachariya Ismail
Secrétaire général adjoint aux affaires
politiques internationales

Arab Planning Institute

M. Essa al-Ghazali
Directeur Général

Organisation arabe du travail

M. Adib Fahd El-Homsi
Conseiller régional à l'Office arabe du
travail

Fonds arabe pour le développement économique
et social

Mme Mirvat Badawi
Représentante

Organisation arabe pour le développement
industriel et les industries extractives

M. Talaat al-Dafer
Directeur Général

Union des banques arabes

M. Fouad Mohammad Shaker Sayed
Ahmad
Secrétaire général

M. Hamed al-Ma'amoun Alameddine
Directeur du Centre de la normalisation

M. Mohammad Fadhel Wardeh
Directeur administratif Coordonnateur des
programmes de coopération entre le FIDA
et ACSAD

Conseil de l'unité économique arabe

M. Ahmad Juwaili
Secrétaire général

Organisation des capitales et des villes Islamiques

M. Salim Mohammed Itani
Membre du Conseil municipal de Beyrouth

Centre arabe d'étude des zones arides et des terres
sèches

M. Hassan Saoud
Directeur general

ARABCOM (organisation arabe de
développement des communications et de la
technologie de l'information)

Mme Katia Tayar
Présidente

Conseil de coopération du Golfe

M. Sultan bin Ghanem al-Ghanem
Directeur, Département des transports et
des communications

Transfert mondial de l'information

M. Farouk Mawlawi
Directeur régional pour le Moyen Orient

Organisation des villes arabes

M. Ghassan Saman
Directeur general adjoint

Annexe II

**LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ETAIT SAISIE
 A SA VINGT ET UNIEME SESSION**

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
E/ESCWA/21/1	3	Agenda
E/ESCWA/21/1/Add.1	3	Annotated agenda
E/ESCWA/21/2	4	Organization of work
E/ESCWA/21/3	5	Invitation to States Members of the United Nations and/or of the specialized agencies not members of the Commission to participate in the capacity of observer in the twenty-first session of the Commission
E/ESCWA/21/4 E/ESCWA/C.1/21/9	6	Report of the Preparatory Committee on the activities of the Commission
E/ESCWA/21/5	7	The role of ESCWA in the coordination of regional activities of the United Nations system
E/ESCWA/21/6/Rev.2	8	Adoption of the Agreement on International Roads in the Arab Mashreq
E/ESCWA/21/6/Add.1	8	Summary of the preparatory stages for the Agreement on International Roads in the Arab Mashreq
E/ESCWA/21/7	9	Efforts to combat HIV/AIDS in the ESCWA region
E/ESCWA/21/8	10	Selected issues of importance for the future of the ESCWA region
E/ESCWA/21/8/Add.1	10 (a)	Facilitation of the international freight transport in the ESCWA region
E/ESCWA/21/8/Add.2	10 (b)	Strengthening expertise and networking in the field of foreign direct investment In ESCWA member countries
E/ESCWA/21/8/Add.3	10 (c)	Sustainable development: the role of trade and environment
E/ESCWA/21/8/Add.4	10 (d)	Information technology and development
E/ESCWA/21/8/Add.5	10 (e)	Social policy for sustainable development
E/ESCWA/21/9	11	Mobilization of extra-budgetary resources
E/ESCWA/21/10	14	Report of the Commission on its twenty-first session